



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf mars à dix sept heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 12 mars 2021, s'est réuni à la salle polyvalente de Golfech, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D7-1-1-48

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021

Etaient présents :

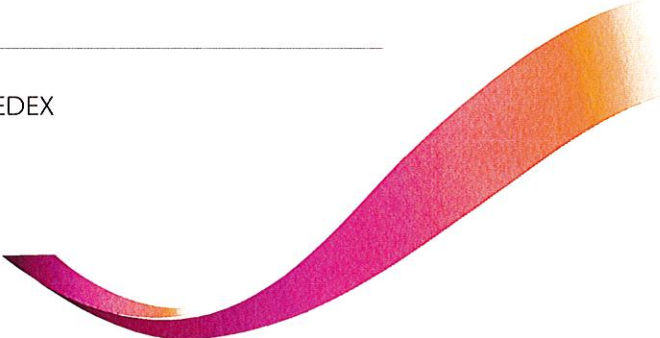
Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. Gil Mathieu (en remplacement de MARTIN Henri)
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth (pouvoir donné à JP TERRENNE)
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno (pouvoir donné à Régine VRECH) : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MANSONVILLE	:	M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe (pouvoir donné à Stéphane REBEL)
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	Mme BRU Laetitia
	:	M. GIL Philippe
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LAROUSSINIE Francine
	:	Mme LECORRE Christiane
	:	M. LOPES Ernest
	:	Mme PERE Catherine (pouvoir donné à Daniel ZANIN)
	:	M. ZANIN Daniel
	:	Mme DARPARENS-GOUIFFES Valérie
	:	M. TOURNE Jacques

Absents excusés :

Commune de DUNES	:	Mme BOUVIER Lina
Commune de VALENCE D'AGEN	:	Mme DUBOIS Corinne

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme SOPETTI Joëlle	:	Rédacteur chef
Mme RUAMPS Laura	:	Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial
M. AILHAS Gérard	:	Trésorier de VALENCE D'AGEN

Madame Pierrette CHARPENTIER a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021

I – Contexte général

Le Président rappelle que, comme chaque année, il lui appartient de présenter les orientations budgétaires. Le projet de budget pour 2021 qui sera présenté le 12 avril 2021 avoisinera les **39,5 millions d'euros** en fonctionnement (contre 37 en 2020) et **16,1 millions d'euros** en investissement (contre 18 en 2020).

Le débat d'orientation budgétaire, inscrit dans la loi dite ATR n°92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, n'a pas de caractère décisionnel, mais doit faire l'objet d'une délibération, avec vote, pour attester de sa tenue.

Son objectif est de permettre à l'assemblée délibérante de mieux comprendre le contexte dans lequel la collectivité évolue et de débattre des choix budgétaires pour l'année à venir.

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 complète les règles relatives au contenu du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

A – Les recettes étatiques

La loi de finances pour 2021 traduit la volonté gouvernementale de relancer l'économie suite à la crise sanitaire que nous traversons. Le gouvernement déploie le plan « France relance » de 100 milliards d'euros. Ce plan poursuit trois grands objectifs : le verdissement de l'économie, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le soutien aux plus fragiles.

Ainsi, la loi de finances pour 2021 acte la baisse des impôts dits «de production» pour les entreprises et contient plus de 20 milliards d'euros de mesures d'urgence pour les secteurs les plus touchés par la crise sanitaire.

Le scénario retenu en loi de finances prévoit pour 2021 :

- une croissance de +8 %, après une baisse d'activité estimée à 10 % pour 2020 ;
- un déficit public à 6,7 % du PIB ;
- une dette publique à 116,2 % du PIB.

Les concours financiers de l'État aux collectivités, sont en légère augmentation : +1,2 milliard d'euros pour la mission « relations avec les collectivités territoriales ».

La stabilisation de l'enveloppe nationale de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) perdure, soit 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal. Le bloc local obtient cependant, avec le plan de relance, une enveloppe supplémentaire d'1 milliard d'euros d'autorisation d'engagement de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Il est à noter, que cette stabilisation se fait majoritairement au profit des collectivités bénéficiant des Dotations de Solidarité Urbaine et Rurale (DSU et DSR) qui augmenteront chacune de 90 millions d'euros.

En revanche, pour 2021, seule une enveloppe de 50 millions d'euros au titre des variables d'ajustements est prévue contre 120 millions d'euros en 2020. Cette baisse s'explique au vu de la réforme de la taxe d'habitation.

La DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) du bloc communal est cette année épargnée, contrairement aux Départements et aux Régions.

Compte tenu des dépenses supplémentaires que doivent supporter les collectivités territoriales dans le contexte sanitaire actuel, le projet de loi de finances 2021 prévoit d'instaurer un mécanisme de compensation des pertes de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) subies par les départements et le bloc communal par la création d'un nouveau prélèvement sur recettes.

B - Le soutien à l'investissement local

Les montants de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), de la Dotation Politique de la Ville (DPV) seront reconduits au niveau de 2020.

A compter du 1^{er} Janvier 2021, la Communauté de Communes des Deux Rives, est soumise à la mise en œuvre de l'automatisation de la gestion du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA). Cette automatisation consiste à définir l'assiette des dépenses éligibles au FCTVA par référence à leur imputation comptable. Ce système permettra d'alléger la procédure de déclaration des collectivités territoriales pour demander le versement du fonds.

C – La fiscalité proposée par le projet de loi de finances

La loi de finances pour 2021 poursuit le mouvement de dégrèvement de la taxe d'habitation pour les résidences principales, sous conditions de revenus. En effet, 80 % des contribuables les plus modestes sont désormais exonérés de leur taxe d'habitation. Pour les 20 % des ménages restants, un dégrèvement à hauteur de 30 % de leur cotisation sera appliqué. Ces dégrèvements se poursuivront en 2022 et 2023 pour aboutir à la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des contribuables.

Cette mesure n'a, pour l'instant, pas de conséquences pour les intercommunalités puisque l'État a décidé de transférer aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) une fraction de la TVA. Notre produit sera donc strictement identique en 2021.

Cependant, pour les années à venir, les EPCI perdront une partie de leur pouvoir des taux puisqu'ils ne conservent désormais que le pouvoir de taux sur la taxe d'habitation des résidences secondaires, la taxe sur le foncier bâti et non bâti, et enfin la cotisation foncière des entreprises.

Ainsi pour 2021, nous percevrons une fraction de la TVA nationale correspondant au produit de notre taxe d'habitation sur les résidences principales perdu (bases 2020 multipliées par le taux TH 2017), auquel s'ajoutent les compensations des exonérations intercommunales de taxe d'habitation 2020 ainsi que la moyenne des rôles supplémentaires perçus entre 2018 et 2020. Une régularisation sera faite dès lors que le produit de TVA encaissé au cours de l'année sera connu.

Pour les années futures, nous percevrons une fraction de la TVA nationale (exprimée en pourcentage) qui correspond au rapport entre les produits initialement perçus par les EPCI et le produit net de TVA encaissé par l'État en 2021. C'est pourquoi, chaque année tout EPCI bénéficiera d'un produit de TVA indexé sur l'évolution de la TVA nationale. Cela revient à définir une dotation de l'état indexé sur la TVA nationale.

Par ailleurs, la loi de finances pour 2021 prévoit une baisse des impôts de production à hauteur de 10 milliards d'euros par an, afin de stimuler la compétitivité des entreprises françaises et favoriser l'implantation de nouvelles activités sur le territoire. Ainsi, toutes les entreprises vont bénéficier d'un allègement de leur CVAE et les entreprises industrielles bénéficieront en plus d'un allègement de leur Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et taxe sur le foncier bâti.

Cependant, pour 2021, il n'est pas prévu de répercussion sur les collectivités puisque l'état versera une compensation à l'euro comptant sur la perte des bases, applicable au taux de 2020.

La mise en place d'une part incitative à la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) a pour but d'encourager le tri des ordures ménagères et assimilés, assise sur la quantité et la nature des déchets. Le projet de loi de finances 2021 prévoit un allongement de la période d'expérimentation de 5 ans à 7 ans pour les collectivités locales et leur groupement souhaitant expérimenter ce dispositif.

Enfin, une réforme de la taxation sur la consommation d'électricité est prévue par la création d'un seul impôt national (TICFE) : la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité qui remplacera les taxes de l'état, des communes et des départements. Ainsi, le produit fiscal sera plus fidèle à la réalité. Une taxe supplémentaire pourra, selon les territoires, être mise en œuvre par l'état et donc perception d'un nouveau produit pour certaines communes n'ayant pas instauré cette taxe.

II – Situation financière de la CC2R

Le résultat global de l'année 2020 est estimé à **5 997 696,55 €** (restes à réaliser inclus). Les restes à réaliser seront repris par anticipation lors du budget primitif 2021.

L'épargne brute dégagée en 2020 est estimée à **6,7 millions d'euros**, contre 6,3 millions d'euros en 2019.

A – Le fonctionnement

1 – Les dépenses réelles de fonctionnement

Les charges de fonctionnement des services sont estimées à **4,7 millions d'euros** en 2020.

	Budget 2020	CA 2020	Budget 2021
011–Charges à caractère général	5 539 673,98 €	4 704 325, 36 €	5 222 104,57 €
012–Charges de personnel	6 869 413,30 €	6 603 638,26 €	7 314 740,00 €
014–Atténuations de produits	12 989 201 €	12 962 889,42 €	13 049 000,00 €
022–Dépenses imprévues	323 401,07 €	- €	949 487,66 €
65–Autres charges de gestion courante	5 327 821,82 €	4 831 742,58 €	5 997 614,54 €
66–Charges financières	456 186,85 €	456 019,92 €	432 920,00 €
67–Charges exceptionnelles	20 512 €	18 597,40 €	20 400,00 €
Total	31 526 210,02€	29 577 212,94€	32 986 266,77€

2 – Le personnel

1)- STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

ANNÉE	EFFECTIFS BUDGÉTAIRES	EFFECTIFS POURVUS PAR DES TITULAIRES	EFFECTIFS POURVUS PAR DES CONTRACTUELS	TOTAL POURVUS	EMPLOIS VACANTS
01/01/2018	159	135	16	151	8
01/01/2019	159	130	17	147	12
01/01/2020	161	137	14	152	9
01/01/2021	170	144	15	159	11

Les effectifs budgétaires correspondent aux emplois créés et existants dans notre établissement au 1^{er} janvier de l'année, qu'ils soient pourvus ou vacants.

Les effectifs budgétaires sont en augmentation, passant au 01/01/2020 de 161 à 170 emplois au 01/01/2021, correspondants à 10 créations :

- 2 postes d'agent de maîtrise principaux suite au transfert de la compétence assainissement collectif ;
- 1 poste d'adjoint technique pour l'entretien des bâtiments du Pôle Jeunesse et Sport ;
- 1 poste d'éducateur des Activités Physiques et Sportives (APS) à la piscine suite à la réorganisation du service ;
- 1 poste de conseiller séjour à l'office de tourisme ;
- 1 poste d'adjoint administratif au secrétariat général ;
- 1 poste d'agent de maîtrise à la cuisine communautaire (cuisinier mutualisé) ;
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture pour le Pôle Petite Enfance ;
- 1 poste de chargé de mission à la Direction Générale des Services ;
- 1 poste d'agent de Police Municipale

et une suppression dans le cadre d'une promotion interne (agent promu dans un autre cadre d'emploi dont le grade initial a été supprimé).

L'augmentation des agents titulaires (+7) s'explique par l'arrivée ou la nomination de 10 agents et le départ de 3 agents :

- le recrutement de 4 agents par voie de mutation ou transfert : une auxiliaire de puériculture, un éducateur des Activités Physiques et Sportives (Maître Nageur Sauveteur), un agent de police municipale et un agent de maîtrise principal.

- la nomination stagiaire de 6 agents contractuels en poste : un adjoint administratif au secrétariat général, un adjoint administratif au service marchés publics en charge de l'exécution financière et technique, un rédacteur principal 2ème classe au service finance, deux adjoints techniques à la cuisine communautaire et un éducateur de jeunes enfants à la crèche.

- Enfin, un agent de maîtrise principal a fait valoir ses droits à la retraite à la cuisine communautaire et deux agents ont pris une disponibilité : un adjoint technique et une éducatrice de jeunes enfants à la halte garderie.

Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2021, 11 emplois étaient vacants :

- certains postes sont en attente de recrutement : agent de police, chargé de mission auprès du Directeur Général des Services, conseiller séjour touristique, éducateur de jeunes enfants à la halte garderie et adjoint technique à la crèche,

- 1 poste vacant dans le cadre d'un détachement,

- 1 poste d'agent de maîtrise principal au service technique (assainissement),

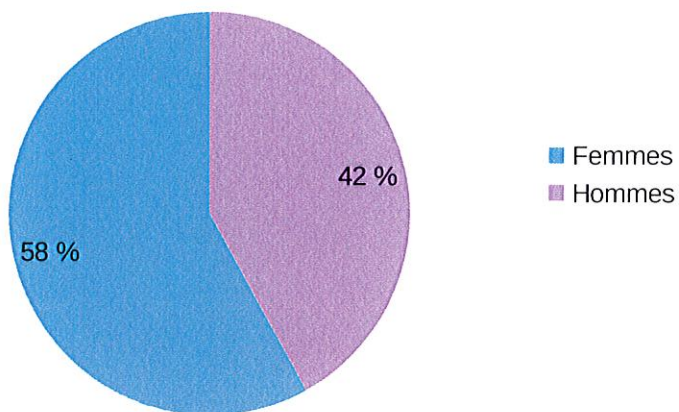
- enfin, certains postes sont laissés vacants car les agents n'ont pas été remplacés ou les postes n'ont pas été supprimés : assistant d'enseignement artistique, 2 postes d'agents de maîtrise (rivière, déchetteries) et un poste de conseiller territorial des activités physiques et sportives.

COMPOSITION DES EFFECTIFS

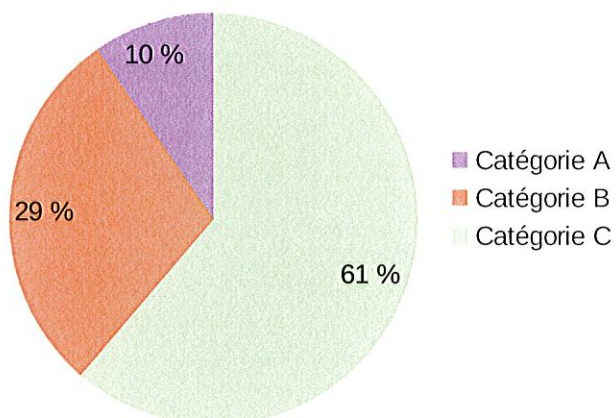
La filière la plus représentée est la filière technique avec 70 agents, soit 44 % de l'effectif total.

L'âge moyen des agents est de **48 ans**.

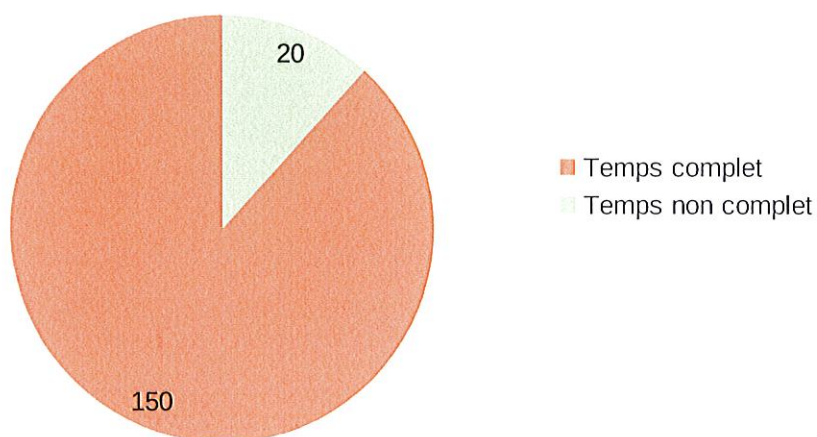
Répartition Hommes / Femmes



Répartition par catégorie



Répartition des postes à temps complet et non complet



Dont 9 postes à temps non complet à l'école de musique.

2)- ÉVOLUTION DES REMUNERATIONS (chapitres 011 et 012)

	Rémunération	Rémunération principale (titulaires)	Primes/ nbi/sft	Rémunération contractuels	Participation employeur Assurance Prévoyance	Charges sociales
Prévisionnel 2019	6 557 000 €	3 076 700 €	750 990€	818 820€	23 800€	1 886 690€
Réalisé 2019	6 584 085 €	3 065 300 €	753 040€	840 475€	24 085€	1 901 185€
Prévisionnel 2020	6 809 645 €	3 236 860 €	786 750€	802 900€	23 990€	1 959 145€
Réalisé 2020	6 603 638 €	3 180 408 €	767 691€	680 304€	23 423€	1 951 812€
Prévisionnel 2021	6 898 860 €	3 357 500 €	821 590€	778 950€	24 140€	1 916 680€

3) SCHÉMA DE MUTUALISATION 2015/2020

Dans le cadre du schéma de mutualisation adopté le 4 décembre 2015, le plan d'actions 2015/2020 prévoyait :

1)- la création de services communs : c'est ainsi que certains services fonctionnels ont été mis en commun entre la Communauté de Communes et le Centre Intercommunal d'Action Sociale. Par ailleurs, les services ressources de la Communauté de Communes apportent leur expertise aux communes membres qui les sollicitent.

Il s'agit des services suivants :

- Financier et Comptable,
- Ressources Humaines,
- Informatique,
- Commande Publique,
- Communication,
- Accueil, standard,
- Entretien des locaux.

Cette mise en commun s'est accompagnée du transfert des personnels à la Communauté de Communes.

2)- la mise à disposition aux Communes membres de certains services opérationnels :

- Service Jeunesses et Sports et Ecole de Musique dans le cadre des interventions pour les activités péri-scolaires des Communes,
- Services Police Intercommunale et Fourrière animale.

Des conventions ont été passées avec les Communes ayant souhaité adhérer.

3)- les groupements de commandes :

Le service Commande publique de la Communauté de Communes a passé un certain nombre de marchés publics en groupement de commandes avec le CIAS ou des Communes membres ; il s'agit :

- du marché de fournitures administratives avec les communes l'ayant souhaité,
- du marché d'assurance statutaire du personnel et du contrat collectif maintien de salaire passé avec le CIAS,
- de Maîtrises d'ouvrage partagées avec les Communes de Valence d'Agen, de Lamagistère et d'Auvillar.

En cours et à venir :

- achat de tondeuses auto-portées,
- achat d'Équipements de Protection Individuelle (EPI),
- achat de produits de nettoyage.

La première période du schéma de mutualisation est arrivée à son terme en 2020.

Un nouveau schéma sur la période 2021-2026 est en cours d'élaboration.

4) ÉVOLUTION DES AVANTAGES EN NATURE

Dans le cadre du contrat collectif maintien de salaire souscrit par la collectivité, depuis le 1^{er} janvier 2019 l'employeur participe à hauteur de 15 € par mois et par agent ayant adhéré au contrat.

5)- ÉVOLUTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le temps de travail de la Collectivité a été fixé à 35 heures, un agent à temps complet devant effectuer 1 607 heures de travail annuel (compris les 7h pour la journée de solidarité).

Il n'est pas prévu d'évolution du temps de travail en 2021.

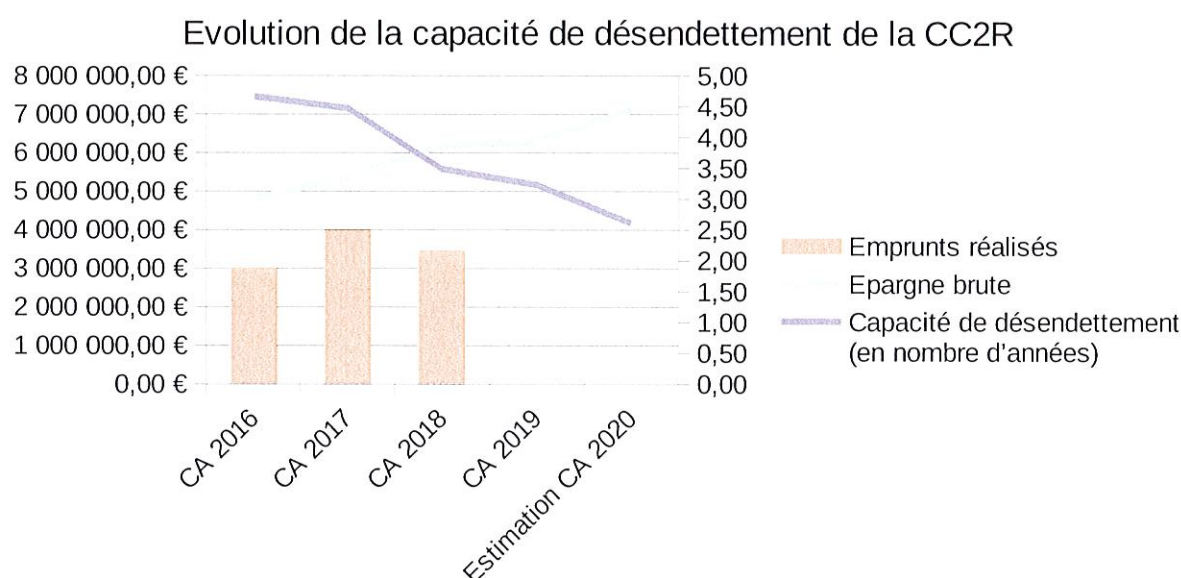
3 - Les recettes réelles de Fonctionnement

	Budget 2020	CA 2020	Budget 2021
002-Résultat de fonctionnement reporté	1 244 249,24 €	1 244 249, 24€	3 443 683,28 €
013-Atténuations de charges	70 000,00 €	79 034,89 €	80 000,00 €
70-Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 703 958,06 €	1 702 614,65 €	1 892 715,00 €
73-Impôts et taxes	29 384 806,00 €	29 392 825,00 €	29 736 720,00 €
74-Dotations, subventions et participations	4 730 533,57 €	4 839 406,31 €	4 231 949,00 €
75-Autres produits de gestion courante	178 186,46 €	174 732,38 €	180 364,12 €
76-Produits financiers	18,75 €	18,75 €	18, 75 €
77-Produits exceptionnels	48 834,80 €	111 544,78 €	11 020,88 €
Total	37 360 586,88 €	37 544 426 €	39 576 471,03 €

B – L'évolution de l'épargne

L'épargne dégagée par la CC2R **ne cesse d'augmenter depuis 2016** grâce aux mesures courageuses que nous avons prises à l'unanimité sur proposition de la commission prospective. L'épargne dégagée estimée pour 2020 semble poursuivre les perspectives d'évolution des années précédentes.

La capacité de désendettement de la CC2R s'améliore depuis la même date. Ainsi, l'annuité de la dette continue de diminuer considérablement : **2 272 967,37 €** en 2020, contre 2 440 901,49 euros en 2019.



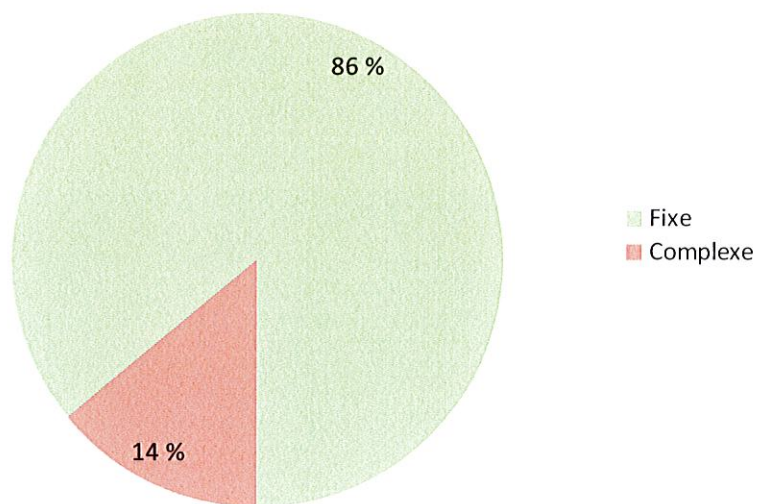
Nous sommes dans une situation favorable aux nouveaux investissements pour mettre en place les projets de la nouvelle mandature.

C - L'état de la dette

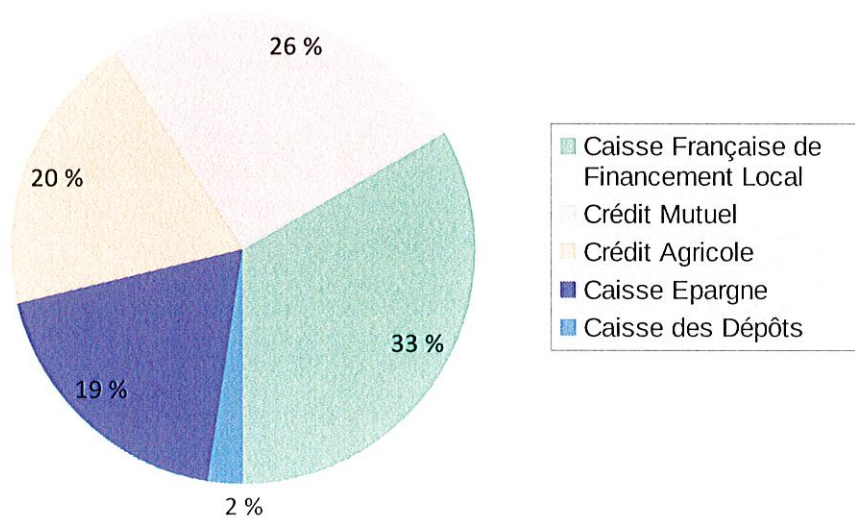
En 2020, aucun nouvel emprunt n'a été conclu.

Ainsi, au 31 décembre 2020, **le capital restant dû s'élève à 18 480 522,42 €** (contre 20 283 461,80 € en 2019). La capacité de désendettement de la CC2R est de **2,7 ans** (contre 3,2 ans en 2019), ce qui est bien en deçà du seuil de prudence fixé à 8 ans.

Répartition du capital restant dû au 31 décembre 2020



Répartition du capital restant dû au 31 décembre 2020



D - L'investissement

1 – Les travaux réalisés

Cette année 2020 a été marquée par de nombreux investissements. En effet, les opérations d'investissements, travaux, études et acquisitions sont estimés à **5,59 millions d'€**. Cela comprend principalement les dépenses suivantes :

- les travaux de voirie 2020 (968 mille €),
- le réaménagement piscine d'hiver (714 mille €),
- la Maison de Santé de Pôle (685 mille €),
- les travaux dans les écoles (608 mille €)
- les travaux de voirie 2019 (594 mille €),
- le Club House (463 mille €),
- l'extension des locaux de la Communauté (225 mille €),
- les travaux Ad'Ap (71 mille €)
- le Parvis du siège CC2R (37 mille €)
- la réalisation du PLUI (34 mille €)
- les travaux de voirie 2018 (22 mille €),
- la rénovation de l'Office de Tourisme communautaire (10 mille €),

2 – Les opérations subventionnées par la CC2R

Comme chaque année, la CC2R subventionne des projets, principalement communaux. Les subventions versées sont fonction de l'avancée des travaux. Cela concerne notamment le petit patrimoine public et privé, les équipements sportifs, les aires de jeux, le locatif public, l'éclairage public, les trottoirs, les places, l'aide aux entreprises, aux commerces et à l'agriculture, le tourisme, les maisons de santé, l'environnement.

Les subventions versées s'élèvent à **1,9 million d'€** en 2020 (contre 1,64 million d'euros en 2019) dont 3,6 mille euros versés au budget annexe de Tarn et Garonne Numérique et le concours financier au Département pour l'aménagement du giratoire de Pommevic à hauteur de 278 mille €. Ces subventions d'équipements ont bénéficié à 23 Communes de la CC2R.

3 – Les subventions obtenues

Pour soutenir les investissements réalisés, la CC2R perçoit des subventions, celles-ci s'élèvent actuellement à **1,01 million d'€**. Elles proviennent principalement de l'État, de la Région et du Département.

III – Les orientations budgétaires pour 2021

Le budget 2021 est estimé à **55,6 millions d'€** :

- **39,5 millions d'€** pour la section de fonctionnement (**37 millions d'€** prévus en 2020),
- **16,1 millions d'€** pour la section d'investissement (**18 millions d'€** prévus en 2020).

La section de fonctionnement

Le montant de la section de fonctionnement est estimé à **39,5 millions d'€** (contre 37 millions d'euros prévus au budget de 2020).

A – Evolution des recettes

La CC2R reçoit diverses recettes lui permettant d'assurer ses missions. Il y a notamment celles issues de la fiscalité, les dotations l'État, et les redevances des services de la CC2R.

1 – Les recettes fiscales

Il n'est pas prévu de modifier les taux d'imposition pour l'année 2021. Ainsi, les taux sont les suivants :

- taxe d'habitation : 12,42 %,
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 20,04 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67,68 %,
- contribution foncière des entreprises : 22,87 %.

Les recettes issues de la fiscalité sont estimées à **taux constant à 20,87 millions d'€** pour 2021, contre 22,9 millions d'€ en 2020. Une compensation liée à la suppression de la taxe d'habitation des résidences principales pour 2,05 millions d'€ est à prévoir sous la forme d'une fraction de la TVA. Les recettes fiscales sont donc stables.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est estimée à **1,5 million d'€**.

Par délibération du 23 Mars 2018, il a été instauré la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à compter du 1^{er} Janvier 2019. Le produit de la taxe correspond au montant des dépenses prévues diminuées des éventuelles recettes, arrêté à la somme de 50 000 €. La direction des finances publiques répartira ensuite le montant de cet impôt sur l'ensemble des contribuables du territoire de la CC2R.

2 – Les recettes étatiques

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), la recette induite est estimée à **4,92 millions d'euros**, identique à 2020.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) est stable pour 2021, après la baisse de 2020.

La recette induite est estimée à **2,5 millions d'euros**.

La Dotation Globale de Fonctionnement continue de diminuer à hauteur de 2 % chaque année pour une recette évaluée à **967 000 €**. La contribution pour le redressement des finances publiques est de **444 984 €** en 2021, identique à 2020.

3 – Les recettes des services

Il n'est pas prévu d'augmentation des tarifs des services, bien que l'inflation soit estimée à +0,6% pour 2021. Ainsi à fréquentation constante, les recettes des services sont estimées à **2,06 millions d'€**.

4 – Le remboursement de la TVA

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) a été élargi à certaines dépenses de fonctionnement, notamment les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.

Pour 2021, cette recette est estimée à **150 mille euros**.

5 – La reprise du résultat de 2020

Le résultat de 2020 sera repris par anticipation lors du budget primitif 2021. Il est estimé à **3,4 millions d'€** après affectation.

B – Prévision des dépenses de fonctionnement

1 – La solidarité aux communes

Les dotations allouées pour le fonctionnement des communes sont regroupées, depuis 2003, en une dotation unique : la Dotation de Solidarité Communautaire.

L'article 256 de la loi de finances pour 2020 codifie les dispositions relatives à la dotation de solidarité communautaire. Cette dotation reste optionnelle pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération mais les critères de répartition, en l'absence de contrat de ville signé, sont modifiés.

La dotation reste répartie librement par le conseil communautaire mais selon des critères qui tiennent compte majoritairement :

- de l'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de l'EPCI ;
- de l'insuffisance du potentiel financier ou fiscal par habitant de la commune au regard du potentiel financier ou fiscal moyen par habitant sur le territoire de l'EPCI ;

Ces deux critères doivent justifier au moins de 35 % de la répartition du montant total de la dotation de solidarité communautaire entre les communes.

Ainsi, l'enveloppe de la Dotation de Solidarité aux Communes est estimée à

10 800 000 € pour 2021, identique à 2020.

2- La péréquation

La CC2R est contributrice du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Pour 2021, la contribution est évaluée à **1,8 million d'€** (comme en 2020).

3 – L'évolution prévisionnelle des effectifs

Les prévisions de dépenses du personnel de 2021 sont estimées à la hausse afin de tenir compte :

- du calcul des rémunérations sur une année pleine d'agents recrutés fin 2020 (instructeur au service urbanisme, chargée de la commande publique, policier intercommunal)
- des créations d'emplois évoquées précédemment et des prévisions de recrutement correspondantes (chargé de mission auprès du Directeur Général des Services, policier intercommunal, technicien Système d'Information Géographique et conseiller séjour) ;

- du transfert de la compétence assainissement collectif : transfert de personnel et mise en œuvre d'une nouvelle organisation d'astreintes ;
- des évolutions de carrière (échelons, grades, promotions internes, réussite à concours ou examens) et des évolutions réglementaires (augmentation des taux de cotisation).

L'augmentation prévue avoisine les 4,5 %.

Pour information, l'évolution annuelle moyenne des dépenses de personnel des groupements de communes à fiscalité propre est de 7,1 %.

Les charges de personnel sont estimées à **7,3 millions d'euros** en 2021, contre 6,6 millions d'€ en 2020.

4 – Les remboursements de frais de personnel

Chaque année, la CC2R reverse des frais de personnel pour des agents détachés réalisant des missions pour ses services, mais également des mises à dispositions d'agents par les communes.

Ainsi, cette dépense est estimée à **47 mille €** dont 35 000 € pour les frais de voiries partagées.

5 – Les charges générales de fonctionnement

Les charges générales comprennent notamment les réparations sur les bâtiments et les voiries, l'entretien des espaces verts, les consommations d'eau, de gaz, d'électricité et de carburants, les assurances, les transports, les frais d'affranchissement et la maintenance des équipements. Ces dépenses sont estimées à **5,2 millions d'€** pour l'année 2021.

Suite à la prise de compétence de l'assainissement collectif par la Communauté de Communes, les dépenses du service de traitement des boues sont prises en charge sur le budget annexe d'assainissement des eaux usées.

6 – Les subventions aux organismes et aux associations

Il n'est pas prévu d'augmenter ou de diminuer les subventions aux associations versées par rapport à 2020. Ainsi, elles sont estimées à **1,97 million d'€**.

Une légère augmentation des contributions pour les syndicats en charge du traitement des ordures ménagères (SMEEOM) est prise en considération pour : **1,55 million d'€**.

La contribution aux services d'incendie et de secours est revue à la hausse pour **516 mille €**.

La subvention au CIAS est reconduite à l'identique, compte tenu de l'excédent dégagé sur le résultat de l'année 2020: **750 mille €**.

Cette année, la participation au budget annexe de l'Office de Tourisme Intercommunal s'élève à **215 mille €**.

Suite à la prise de compétences assainissement collectif, la Communauté de Communes est amenée à verser une subvention au budget annexe de l'assainissement collectif des eaux usées pour un montant de **450 mille €**.

7 – Les intérêts de la dette

Les intérêts de la dette sont estimés à **432 mille €** pour 2021, contre **471 mille €** en 2020.

8 – L'autofinancement et l'équilibre budgétaire

Les recettes de fonctionnement non utilisées pour couvrir les dépenses de fonctionnement concourt à l'amortissement des biens et au financement des dépenses d'investissement. Ainsi, pour 2021, il est estimé que ce sont **6,6 millions d'€** qui seront affectés à l'amortissement des biens et au financement des dépenses d'investissement.

La section d'investissement

La section d'investissement est estimée équilibrée tant en dépenses qu'en recettes à **16,1 millions d'€** pour l'année 2021.

A – Les dépenses d'investissement

1 – Les opérations d'investissement et autorisations de programme

a - Les travaux

Les investissements prévus par les services techniques y compris les opérations faisant l'objet d'une autorisation de programme, sont principalement les suivants pour **7,1 millions d'€** :

Concernant la voirie :

- *programme de voirie 2021 : 900 mille €,*
- *fin du programme de voirie 2020 : 807 mille € (crédits de reports),*
- *aménagement parking complexe sportif : 175 mille €,*
- *fin du programme de voirie 2019 : 180 mille € (crédits de reports),*
- *divers travaux voirie (aménagement sécuritaire, signalétique) : 25 mille €,*

Concernant les autres investissements :

- travaux dans les écoles : **428 mille €**, dont 365 mille € de crédits de reports (mobiliers et programme Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap)),
- travaux centre de loisirs : **425 mille €** (travaux de réaménagement de la cuisine selon le rapport du contrôle sanitaire, changement des menuiseries des chalets),
- travaux Jardin Public: **209 mille €** (reprise des allées, création aire de jeux, aménagement des bâtiments),
- Golf : **141 mille €** dont 30 mille € pour l'aménagement du restaurant si repreneur, 92 mille € pour la finalisation de l'aménagement des vestiaires (dont 27 mille € de crédits de reports), la création d'un abris et aire de lavage, réhabilitation des berges et toiture du practice),
- travaux patinodrome : **110 mille €** (éclairage central LED et travaux Ad'Ap),
- transfert du musée de la faïence et de la batellerie : **100 mille €** (programmiste),
- travaux sports : **63 mille €** (caméra de surveillance, renforcement de la sécurité par le remplacement des portes, travaux de plomberie, réhabilitation verrière, travaux Ad'Ap),
- travaux crèche et halte-garderie : **61 mille €**,
- réhabilitation du village des artisans au conservatoire : **50 mille €**, dont 23 mille € de crédits de reports,
- création d'une structure co-working à Auvillar : **35 mille €**,
- travaux Ad'Ap piscines : **35 mille €**,
- installation de défibrillateurs dans les Établissements Recevant du Public (ERP) : **33 mille €**,

Les principales opérations réalisées par la CC2R font l'objet d'Autorisations de Programme, les dépenses étant réalisées sur plusieurs années. L'évolution proposée de ces autorisations est la suivante, en tenant compte des réalisations antérieures et des évolutions de certains projets :

Opération	Date création	Modification proposée de l'AP	Montant total AP	Crédits de Paiement 2021		CP 2022	CP 2023
				Restes à réaliser 2020	Nouveaux crédits 2021		
59 – Locaux CC2R	2012	8620,00 €	8 067 716,94€	1 984,00 €	10 604,00 €		
66 – Office de Tourisme	2013	-24 539,38 €	1 822 497,22 €		30 000,00 €		
70 – Club House	2014	- 23 244,89 €	1 269 867,60 €	79 871,99 €	56 627,10 €		
88 – Maison de santé	2016	-3 382,90 €	4 325 428,72 €	272 576,43 €	269 193,53 €		
89 - PLUI-H	201	35 000,00 €	468 000, 00 €	27 667,66 €	62 667,66 €		
93 – Parvis CC2R	2017	- 19 914,27€	775 344,73 €	21 444,27 €	1 530,00 €		
99 – Réaménagement piscine hiver	2019	-13 972,49 €	1 086 027,51 €	9 334,35 €	312 838,00 €		
Fonds de Concours	2018	915 974,15 €	7 550 854,01 €	1 904 290,81 €	406 035,24 €	550 000 €	250 000€

Compte tenu des programmes de travaux à venir, il est proposé de créer les autorisations de programme suivantes :

Opération	Date création	Montant AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP restants
104 – transition énergétique écoles	2021	1 850 700 €	608 000 €	1 182 700 €	60 000 €	
105 – transition énergétique bâtiments	2021	1 093 490 €	865 490 €	148 800 €	79 200 €	
106 – Programme travaux écoles 2021- 2026	2021	2 367 907,66 €	884 500 €	864 000 €	250 500 €	368 907,66€
Fonds de concours 2021-2026	2021	9 000 000 €	456 600 €	1 200 000 €	1 600 000 €	7 400 000€

b- les autres investissements

Outre les travaux réalisés, les besoins des services en investissement sont principalement les suivants, pour **1,9 million d'€** :

- déchetterie de Mesples : **313 mille €** (travaux aménagement voirie, isolation local, nouvelle signalétique, dalle bétonnée pour dépose des déchets),
- **300 mille €** pour l'étude de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH),
- Centre de formation : **235 mille €** dont 224 mille € de crédits de reports (fin des travaux de rénovation),
- entretien rivières : **159 mille €** dont 59 mille € de crédits de reports (aménagement des berges et sentiers, restauration des cours d'eau),
- déchetterie de Prouxet : **156 mille €** (garde corps anti-chute homologués, signalétique norme ADEME, construction de 4 quais supplémentaires, isolation local),
- VEC : **113 mille €** dont 49 mille € de crédits de reports (achats de micro-tracteur, petits équipements : débroussailleuse, tronçonneuse...),
- un permis d'aménager et une étude environnementale pour la zone de Pommevic : **100 mille €**,
- piscines : **88 mille €** (équipements : pompes, débroussailleuse, robot piscine, mobilier),
- centre de loisirs : **56 mille €** dont 16 mille € de crédits de reports (équipements en mobilier de deux salles suite aux travaux réalisés, tracteur tondeuse),
- école de musique : **44 mille €** (instruments, informatisation de l'équipe éducative),
- sports : **42 mille €** (équipements),
- informatique : **27 mille €** dont 15 mille € de crédits de reports (matériels informatique),

Enfin, il est également envisagé d'acquérir des terrains à Auvillar, autour du squash, pour 37 mille €.

Il est prévu de verser une avance remboursable pour les travaux d'investissements du budget annexe de l'assainissement collectif des eaux usées pour un montant de **500 mille €**.

2 – Les subventions versées

Comme chaque année, la CC2R participe au financement d'opérations réalisées sur son territoire.
Les fonds de concours restant à verser sont les suivants :

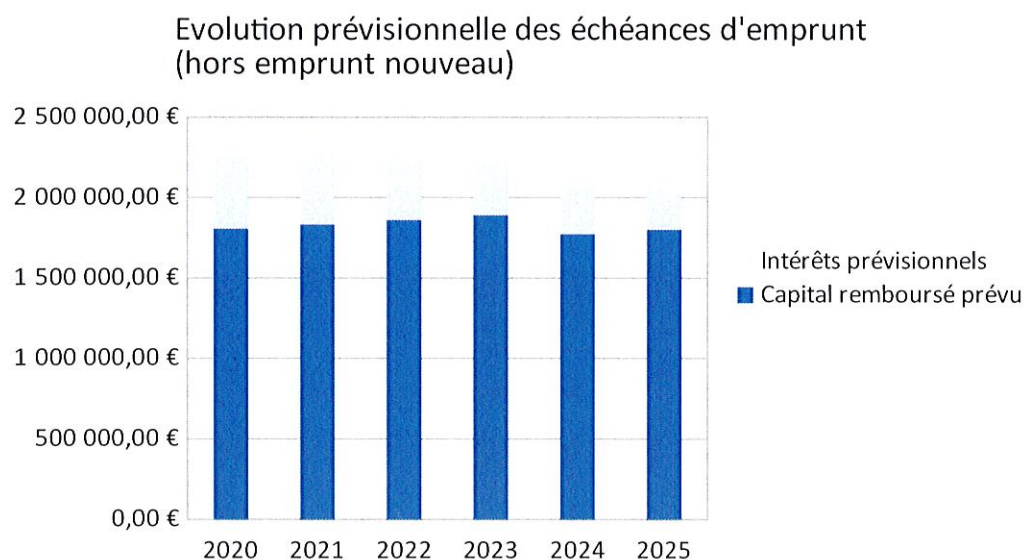
Fonds de concours pour 2021

Fonds de concours	Estimation des dépenses 2020	Estimation des restes à verser		Reste à verser (FC + CP)	Prévision 2021	Prévision années suivantes
		Fonds de concours	Contrats de Pays			
Petit patrimoine	50 172,73 €	21 872,00 €	10 000,00 €	31 872,00 €	2 993 353,54 €	800 000,00 €
Equipements sportifs	4 002,00 €	63 424,00 €		63 424,00 €		
Aires de jeux	9 000,50 €	6 057,00 €		6 057,00 €		
Logements	223 882,40 €		1 077 512,40 €	1 077 512,40 €		
Trottoirs	547 157,80 €	154 107,82 €	238 330,00 €	392 437,82 €		
Places	235 110,07 €	627 515,40 €	204 798,20 €	832 313,60 €		
Tourisme			75 709,00 €	75 709,00 €		
Commerce	87 560,00 €		14 196,00 €	14 196,00 €		
Environnement			7 105,00 €	7 105,00 €		
Réseaux	90 042,00 €	111 778,73 €		111 778,73 €		
Bâtiments communaux			497 920,50 €	497 920,50 €		
Divers (aide matériel, immobilier privé)	65 603,88 €			0,00 €		
TOTAL	1 312 531,38 €	984 754,95 €	2 125 571,10 €	3 110 326,05 €	2 993 353,54 €	800 000,00 €

3 – L'évolution de la dette

L'annuité de la dette pour 2021 est estimée à **428 mille €** d'intérêts, et **1,829 million €** de capital remboursé, contre 470 mille € d'intérêts et 1,802 millions d'€ de capital remboursé en 2020, soit une hausse de 26,8 mille € entre 2020 et 2021.

Sans augmentation du capital emprunté, l'évolution prévisionnelle des annuités de remboursement des emprunts est la suivante :



Cette prévision reprend le taux élevé de notre emprunt « complexe » compte tenu des effets sur les taux de changes de la crise sanitaire.

On observe donc une première phase de stabilisation puis une diminution progressive compte tenu de l'arrivée à terme d'un emprunt en 2023.

Compte tenu des nouveaux programmes d'investissement, sur les travaux de rénovation énergétique notamment, il est envisagé de conclure un nouvel emprunt d'un montant estimatif de 1,8 million d'euros, pour lisser dans le temps cet effort particulier réalisé pour la transition énergétique.

B – Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se composent principalement de :

- l'autofinancement,
- les subventions,
- le remboursement d'une partie de la TVA au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée,
- l'emprunt,
- d'autres recettes exceptionnelles (vente, ...)

Le remboursement de la TVA sur les opérations d'investissement réalisées *via* le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée est estimé à **700 mille euros**.

Les principaux travaux réalisés par la CC2R en 2020 ont fait l'objet d'arrêtés de subventions. Le versement des subventions va se poursuivre avec la continuité et l'achèvement prochain des travaux. Les subventions attendues s'élèvent à **4,28 millions d'€** dont 2,93 millions d'€ de crédits de reports.

La reprise anticipée du résultat 2020, pour **2,5 millions d'€** permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. La section de fonctionnement approvisionnerait également les recettes d'investissement pour **6,6 millions d'€** (autofinancement et amortissement des biens).

Budgets Annexes

Budget annexe : Assainissement non collectif (SPANC)

En 2021, compte tenu de la situation sanitaire actuelle, la poursuite des campagnes de diagnostics est pour l'instant toujours compromise. Seuls les diagnostics ventes se poursuivent ainsi que les constructions neuves.

Les recettes générées par ces contrôles permettent, en général, de couvrir les dépenses de fonctionnement du service (véhicule, fournitures diverses, personnel,...).

Le budget serait donc estimé comme suit :

	BP 2019	BP 2020	BP 2021
011- charges à caractère général	30 895 €	15 305 €	12 525 €
012- charges de personnel	56 400 €	24 200 €	22 560 €
022- Dépenses imprévues		4 475 €	2 213 €
65 – Autres charges de gestion courante	11 000 €	8 170 €	1 144 €
67- charges exceptionnelles	4 500 €	12 090 €	
Total Dépenses Fonctionnement	102 795 €	64 240 €	38 442 €

	BP 2019	BP 2020	BP 2021
002– Résultat d'exploitation reporté	43 625 €	51 924 €	26 442 €
70– Redevances assainissement	49 470 €	12 221 €	12 000 €
74 – Subventions d'exploitation	9 700 €		
77- Produits exceptionnels		95 €	
Total Recettes Fonctionnement	102 795 €	64 240 €	38 442 €

Budget annexe : Tourisme

Au 1^{er} Janvier 2019, l'office de tourisme des Deux Rives a été créé, couvrant l'intégralité du territoire de la Communauté, sous la forme d'un Service d'intérêt Public à caractère Administratif doté de la seule autonomie financière. Ainsi, ce service fait l'objet d'un budget annexe propre, mais le conseil communautaire reste compétent pour la gestion administrative et financière de ce budget.

Le budget serait estimé comme suit :

Section de Fonctionnement

	DÉPENSES	2019	2020	2021
011	Charges à caractère général	70 825 €	82 931,87 €	87 310 €
012	Charges de Personnel	145 165 €	175 699 €	181 800 €
023	Virement section investissement	17 210 €	7 078,60 €	-12 349,54 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		2 721,40 €	2 350,80 €
	RECETTES	2019	2020	2021
002	Résultat de fonctionnement reporté		23 041,87 €	37 250,17 €
70	Produits des services	3 200 €	1 000 €	6 000 €
74	Dotations, subventions et participations	230 000 €	244 389 €	215 861,09 €
	Total section de Fonctionnement	233 200 €	268 430,87 €	259 111,26 €

Section d'Investissement

	DÉPENSES	2019	2020	2021
21	Immobilisations corporelles	17 210 €	21 937,80 €	4 860,46 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		5 072,20 €	
	RECETTES	2019	2020	2021
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			14 859,20€
021	Virement de la section de fonctionnement	17 210 €	7 078,60 €	-12 349,54€
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		2 721,40 €	2 350,80 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		17 210 €	
	Total section d'Investissement	17 210 €	27 010 €	4 860, 46 €

Budget Annexe: Assainissement Collectif des eaux usées

Depuis le 1^{er} Janvier 2021, la Communauté de Communes des Deux Rives est compétente en matière d'assainissement collectif des eaux usées. Les services d'eaux et d'assainissement étant financièrement gérés comme des services à caractère industriel et commercial, la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière fût actée.

Par délibération en date du 5 Octobre 2020, le conseil communautaire actant la création du budget annexe « assainissement collectif des eaux usées » propre, mais le conseil communautaire restant compétent pour la gestion administrative et financière.

La première ébauche du budget 2021 serait estimée comme suit, mais doit toutefois être affinée par le conseil d'exploitation et la commission environnement :

Section d'exploitation

DÉPENSES – Libellé chapitre	Montant proposé 2021	RECETTES – Libellé chapitre	Montant proposé 2021
Charges à caractère général	486 896 €	Redevance assainissement	545 870 €
Charges de personnel	245 000 €	PFAC	42 500 €
Autres charges de gestion courante	2 000 €	Frais de contrôle	8 636 €
Intérêts de la dette	57 000 €	Prime épuration	15 000 €
Dépenses imprévues	39 223 €	Subvention de la CC2R	450 000 €
Total dépenses réelles d'exploitation	830 119 €	Total recettes réelles d'exploitation	1 062 006 €
Amortissements des biens	348 000 €	Amortissements des subventions	116 113 €
Total des dépenses d'exploitation	1 178 119 €	Total recettes d'exploitation	1 178 119 €

Section d'Investissement

DÉPENSES – Libellé opérations	Montant proposé 2021	RECETTES – Libellé opération	Montant proposé 2021
Diagnostics	161 434 €	Subvention diagnostics	80 717 €
Télégestion – Autosurveillance	30 000 €		
Boues	0 €		
Stations d'épuration	180 000 €		
Réseaux	160 387 €		
Postes de relevage	63 500 €		
Branchements	97 000 €		
Matériel	5 000 €		
Station Malause	30 000 €		
Sous-total dépenses d'équipement	727 321 €	Sous-total subventions	80 717 €
Remboursement capital de la dette	166 000 €	Avance remboursable	500 000 €
Dépenses imprévues	0 €	Emprunt d'équilibre	80 717 €
Total dépenses réelles d'investissement	893 321 €	Total recettes réelles d'investissement	661 434 €
Amortissements des subventions	116 113 €	Amortissements des biens	348 000 €
Total des dépenses d'investissement	1 009 434 €	Total recettes d'investissement	1 009 434 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

- de prendre acte des orientations budgétaires pour 2021 proposées par le Président.

Fait à Valence d'Agen, le 19 mars 2021

Au registre sont les signatures

Pour extrait confirme le 22 mars 2021

Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **26 MARS 2021**

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le

26 MARS 2021

AR PRÉFECTURE

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021

Numéro de l'acte : 2021D7_1_1_48

Date de la décision : 19/03/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210319-2021D7_1_1_48-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité émettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 26/03/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Finances locales / Decisions budgetaires / débat d'orientations budgétaires

Document : [99_DE-082-248200016-20210319-2021D7_1_1_48-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Annexe : [99_DE-082-248200016-20210319-2021D7_1_1_48-DE-1-1_2.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 26/03/2021 10:04:06

Date d'envoi de l'acte : 26/03/2021 10:08:56

Date de réception de l'AR : 26/03/2021 10:14:35